



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 38  
absents représentés : 18  
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

**OBJET : NUMERIQUE - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DIGITAL MAX - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MODIFICATION DU CATALOGUE DES SERVICES ET TARIFS**

**Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL**



La société publique locale (SPL) Digital Max a été constituée le 11 février 2014 par la Communauté de communes MACS et ses communes membres pour établir et exploiter un réseau de communications électroniques, qui a vocation à raccorder l'ensemble de leurs sites et bâtiments et exploiter le réseau WiFi.

À cet effet, par délibération en date du 9 avril 2015, la Communauté de communes MACS a conclu avec la SPL, dont elle est actionnaire au côté des 23 communes membres, une convention de délégation de service public d'une durée de 20 ans. Cette convention a été conclue sans mise en concurrence, en application de l'exception dite de quasi-régie (ou « in house ») compte tenu des liens unissant la SPL et ses actionnaires et de l'activité de la SPL exercée essentiellement pour ses actionnaires, soit à minima 80 % de son chiffre d'affaires.

Dans le cadre de la convention de DSP, la SPL fournit depuis maintenant 10 ans des services de communications électroniques à ses membres (accès à internet très haut débit, téléphonie, notamment), en utilisant son réseau de fibre optique qui relie l'ensemble des bâtiments de ses actionnaires.

Pour rappel, un avenant n° 1 à la délégation de service public a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016, afin de définir les services fournis aux actionnaires de la SPL et d'intégrer en annexe un contrat-cadre de commande des services et ses annexes. Un avenant n° 2 à la délégation de service public a été approuvé par délibération en date du 27 septembre 2016, afin de définir les tarifs des services en question. Ces tarifs ont par ailleurs été modifiés par un avenant n° 3 approuvé par délibération en date du 22 mars 2018. Enfin, par un avenant n° 4 approuvé par délibération en date du 23 mai 2019, les parties ont prévu une subvention d'équipement complémentaire pour financer le raccordement au réseau de fibre optique de Digital Max des derniers sites des communes membres n'en bénéficiant pas encore, afin d'y déployer la solution de téléphonie sur IP développée par la SPL.

Le présent avenant n° 5 a pour objet de modifier le catalogue des services fournis par la SPL au titre de la convention de DSP, qui consiste principalement à actualiser la liste des services fournis et les tarifs associés.

Les services qui seront fournis par la SPL en vertu de ce nouveau catalogue sont les suivants :

- réseau : accès internet
- réseau : transport (connexion d'un site sans service internet : accès à un serveur ou à une ressource)
- téléphonie : téléphonie fixe IP
- téléphonie : téléphonie fixe analogique RTC
- hébergement : infrastructure serveur dédié
- hébergement : site internet
- hébergement : stockage Cloud
- hébergement : physique dans baie informatique sécurisée
- gestion nom de domaine
- wifi public
- messagerie collaborative
- vidéo protection : installation de dispositif de vidéo protection
- vidéo protection : hébergement enregistrement
- internet des objets : installation
- internet des objets : accès plateforme de visualisation
- prestations de service informatique/réseau

Les services seront fournis à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant n° 5. Ce dernier n'a pas d'impact budgétaire pour la Communauté de communes.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code des postes et des communications électroniques ;*

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1, L. 1425-1 ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*



VU les statuts de la société publique locale Digital Max créée entre la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et ses 23 communes membres ;

VU la convention de délégation de service public relative à l'établissement d'un réseau de communications électroniques, signée le 11 mai 2015 entre la Communauté de communes et la SPL Digital Max ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de fibre optique de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de fibre optique de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de fibre optique de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 23 mai 2019 portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de fibre optique de la Communauté de communes ;

VU le projet d'avenant n° 5 à la convention de DSP pour l'établissement et l'exploitation du réseau de fibre optique de la Communauté de communes, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre à la SPL DIGITAL MAX de faire évoluer son catalogue de services en fonction des évolutions des besoins de ses usagers et des services de communications électroniques ;

décide, après en avoir délibéré, par 54 voix pour et 2 abstentions de M. Mathieu Diriberry et Mme Séverine Ducamp :

- d'approuver le projet d'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL DIGITAL MAX ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique reliant l'ensemble de sites et bâtiments de la CC MACS et de ses membres, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 5,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président  
Pierre Frousté



## Avenant n° 5

**à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique reliant l'ensemble de sites et bâtiments de la CC MACS et de ses membres**

### Entre :

**La Communauté de communes Maremme Adour Côte-Sud**, sise BP 44, allée des Camélias, 40231 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président en exercice M. Pierre FROUSTEY, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du .....

Ci-après dénommée « la CC MACS »,

D'une part,

### Et

**La société Digital Max**, société publique locale constituée conformément à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, dont le siège social est sis allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président-Directeur général en exercice, M. Cyril GAYSSOT, dûment habilité aux présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 22 mars 2019. Ci-après dénommée « la SPL »

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties ».

### Etant préalablement rappelé que :

La Communauté de communes MACS a conclu en date du 11 mai 2015 avec la SPL DIGITAL MAX, dont elle est actionnaire au côté des 23 Communes membres, une convention de délégation de service public d'une durée de 20 ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique reliant l'ensemble de sites et bâtiments de la CC MACS et de ses membres (ci-après « la Convention »).

Un premier avenant n° 1 a eu pour objet d'intégrer une nouvelle annexe 3 relative au contrat-cadre de souscription des services à la SPL DIGITAL MAX. Par deux avenants n° 2 et n° 3, le niveau et la consistance des tarifs des services fournis par la SPL à ses usagers ont été modifiés. Enfin, par un avenant n° 4, les parties ont prévu une subvention d'équipement complémentaire pour financer le raccordement au réseau de fibre optique de la SPL des derniers sites des communes membres n'en bénéficiant pas encore, afin d'y déployer la solution de téléphonie sur IP développée par la SPL.

Le présent avenant n° 5 a pour objet de modifier le catalogue des services fournis par la SPL au titre de la Convention et présenté en son annexe 2.

Compte tenu du lien de quasi-régie unissant la CC MACS et la SPL en vertu de l'article L.3211-3 du code de la commande publique, (i) sur laquelle elle exerce conjointement avec ses communes membres, un



contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, (ii) sachant par ailleurs que la SPL exerce l'essentiel de ses activités pour ses actionnaires (soit a minima 80 % de son chiffre d'affaires), le présent avenant n° 5 peut être conclu sans condition ni formalité spécifique.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant n° 5**

Le présent avenant à la Convention a pour objet de modifier le catalogue de services de la Convention. L'annexe 2 à la Convention est donc remplacée par l'annexe 1 au présent avenant.

**Article 2 : Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à la date de signature par les parties.

**Article 3 : Stipulations finales**

Les autres stipulations de la Convention sont inchangées.

**Article 4 : Annexes**

- Annexe 1 : Catalogue de services 2024

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le ..... 2024

En deux exemplaires originaux

---

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,  
représentée par son Président,  
Monsieur Pierre FROUSTEY

---

La Société Publique Locale Digital Max,  
représentée par son Président-Directeur-Général,  
Monsieur Cyril GAYSSOT



Catégorie	Article	Désignation	Frais d'accès au service	Coût Fonctionnement	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-1	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement d'un seul utilisateur	sur devis	40 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-5	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 5 utilisateurs	sur devis	60 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-10	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 10 utilisateurs	sur devis	80 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-100	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 100 utilisateurs	sur devis	100 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-500	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 500 utilisateurs	sur devis	200 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-GFU-SUP500	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de plus de 500 utilisateurs	sur devis	400 € HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-HGFU-100	Hors GFU Inf à 100 utilisateurs	sur devis	150€ HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-HGFU-500	Hors GFU inf à 500 utilisateurs	sur devis	300€ HT/mois	
Acces Internet Fibre optique	1G-HGFU-SUP500	Hors GFU supérieur à 500	sur devis	600€ HT/mois	
Acces internet DSL	ADSL-SOLO-DEG	ADSL/VDSL dégroupée	200 € HT	50€ HT/mois	
Acces internet DSL	ADSL-SOLO-NOGED	ADSL/ VDSL Non Dégroupée	150 € HT	40€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2SRV-RED	VLAN privé d'interconnexion entre 1 site déjà équipé d'une offre 1G-GFU-XXX et un hébergement DIGITAL MAX	300 € HT	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-1UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites pour 1 utilisateur	300 € HT	35€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-5UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 5 utilisateurs	300 € HT	50€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-10UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 10 utilisateurs	300 € HT	65€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-100UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 100 utilisateurs	300 € HT	80€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-500UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 500 utilisateurs	300 € HT	160€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-RED	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites déjà équipés d'une offre 1G-GFU-XXX	300 € HT	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LANCAM-RED	Vlan privé pour raccordement d'une caméra à un autre site	Sur devis	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LANWIFI-RED	Vlan privé pour raccordement d'une Borne WIFI à un autre site	sur devis	10€ HT/mois	
Acces internet	OPT/29	Mise à disposition d'un /29 (5 ip publiques disponibles)	500 € HT	18€ HT/mois	
Acces internet	LOCGWADVANCED	Location d'un routeur Avancé 1 port LAN ETH 1000 Mbps avec Gestion VLAN portail captif, VPN IPSEC et OPENVN...(NON ADSL)		5 € HT/mois	
Acces internet	LOCMOD	Location d'un Modem ADSL basique		5€ HT/mois	
Acces internet	LOCMODVDSL	Location d'un Modem VDSL basique		6€ HT/mois	
Acces internet	THD4G	Mise en service : Abonnement accès internet avec routeur 4G limité à 30G mensuel	100 € HT à la mise en place	35 € HT/mois	
téléphonie analogique cuivre	ANA-LIG	Ligne analogique (VGA)	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	19€ HT/mois	Tarif Fixe France : 0,035 €/min Tarif Mobile France : 0,11 €/min Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie analogique cuivre	ANA-LIG	Ligne analogique SUPPORT DSL ORANGE	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	35€ HT/mois	
téléphonie analogique cuivre	ANA-ILLFIXMOB	option : Forfait Illimité Fixe France + Mobile France + international (voir liste)	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	20€ HT/mois	Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie analogique cuivre	ANA-OPTLIGRES	Option : Ligne restreinte (Uniquement appels vers les numéros gratuits pour l'appelant et vers les numéros des services d'urgence et la réception d'appels)	135 € HT (Création)	NA	
téléphonie analogique cuivre	ANA-OPTMES	Option Messagerie Vocale		1,50 € HT/ ligne/ mois	
téléphonie numérique cuivre	NUMT0	Accès de base 2 canaux simultanés (VGA)	145 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	36€ HT/mois	Tarif Fixe France : 0,035 €/min Tarif Mobile France : 0,11 €/min Tarif international : Voir grille tarif Numéros spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie numérique cuivre	NUMT0-ILLFIXMOB	Option : Forfait Illimité Fixe France + Mobile France + international (voir liste)		36€ HT/mois	Numéros spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie numérique cuivre	NUM-1NUMSDA	1 Numéro SDA		1€ HT/ mois	Création de SDA
téléphonie numérique cuivre	NUM-5NUMSDASDA	5 Numéros SDA		5€ HT/ mois	Création de SDA
téléphonie numérique cuivre	PORTS	Portabilité simple d'un numéro	10 € HT	Voir tarif SDA (Numeris ou IP)	
téléphonie numérique cuivre	PORTC	Portabilité complexe d'un numéro	300 € HT	Voir tarif SDA (Numeris ou IP)	
téléphonie numérique cuivre	PORTFIA	Fiabilisation de la portabilité	50 € HT		
Téléphonie sur IP	VOIP-EXT	Abonnement SIP pour 1 téléphone IP et fonctionnalités IPBX inférieur à 200 extensions	offert	9,90 € HT/mois	Consommations Fixes et Mobiles illimitées Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'ARCEP
Téléphonie sur IP	VOIP-EXT	Abonnement SIP pour 1 téléphone IP et fonctionnalités IPBX supérieur à 200 extensions	offert	7,90 € HT/mois	Consommations Fixes et Mobiles illimitées Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'ARCEP
Téléphonie sur IP	TOIP-5NUMGEO	5 Numéros Géographique (05XXXXXXXX)		2,50 € HT / mois	
Téléphonie sur IP	TOIP-1NUMNONGEO	1 Numéro non Géographique (09XXXXXXXX)		0,30 € HT / mois	
Téléphonie sur IP	IPBX3CX-licence	IPBX 3CX Standard Hébergé	sur devis	Sur devis	xxx Appels simultanés, fonctionnalités complètes
Hébergement	LOC1/2BAIE	Location d'emplacement d'1/2 Baie DIGITALMAX, dans la salle blanche de domolandes, avec fourniture d'électricité	Sur devis	300 € HT/ mois	
Hébergement	LOCBAIE	Location d'emplacement d'une Baie DIGITALMAX, dans la salle blanche de domolandes, avec fourniture d'électricité	Sur devis	500 € HT/ mois	
Hébergement	VPS <1t	Location d'espace de stockage pour VPS (serveur privé Virtualisé) HORS RAM	Sur devis	En dessous de 1To : 0,14 € HT /Go/mois	Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent - espace de stockage DIGITAL MAX : réparti sur 3 sites - 1 sauvegarde 7 JOURS incluse
Hébergement	VPS >1t	Location d'espace de stockage pour VPS (serveur privé Virtualisé) HORS RAM	Sur devis	Au-dessus de 1To : 0,10 € HT /Go/mois	Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent - espace de stockage DIGITAL MAX : réparti sur 3 sites - 1 sauvegarde 7 JOURS incluse
Hébergement	VPS-SAUV4S	Sauvegarde d'un VPS : 1 sauvegarde par semaine sur 4 semaines	Sur devis	0,054 € HT /Go/mois	
Hébergement	VPS-SAUV12M	Sauvegarde d'un VPS : 1 sauvegarde par semaine sur 12 mois	Sur devis	0,062 € HT /Go/mois	
Hébergement	VPS-RAM	Location RAM pour VPS (serveur privé Virtualisé)	Sur devis	0,4 € HT /Go/mois	Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent - espace de stockage DIGITAL MAX : réparti sur 3 sites - 1 sauvegarde 7 JOURS incluse
Hébergement	WEB-MUT	Hébergement de site internet sur 1 serveur mutualisé 1 Site internet sur serveur mutualisé	Création domaine site : 100 € HT	5 € HT/ mois	



Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boîtes aux lettres sur système KERIO limité à 10G	Création boîte : 50 € HT	2 € HT/boîte/mois	
Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boîtes aux lettres sur système KERIO limité à 50G	Création boîte : 50 € HT	4 € HT/boîte/mois	
Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boîtes aux lettres sur système KERIO illimité	Création boîte : 50 € HT	8 € HT/boîte/mois	jusqu'à 200G de stockage
Hébergement	NEXTCLOUD	Espace de stockage synchronisable avec PC/MAC/SMARTPHONE, avec partage entre utilisateur du même service	sur devis	0,25€ HT /Go /mois	
Nom de Domaine	DomaineFR	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en .fr	50 € HT : création ou Reprise	25€ /an	Inclus tout les modifications nécessaires au quotidien
Nom de Domaine	DomaineCOM	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en .com	50 € HT : création ou Reprise	30 € /an	Inclus tout les modifications nécessaires au quotidien
Nom de Domaine	DomaineAUTRE	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en XXX	50 € HT : création ou Reprise	sur devis	
prestations	CONF INTERNET	Prestation de paramétrage d'un accès internet sur routeur	70 € HT	NA	
prestations	CONF LAN2LAN	Prestation de paramétrage d'un Lan to Lan entre 2 sites	100 € HT	NA	
prestations	CONFN3-1H	1 h de prestation réseau Niv3	100 € HT	NA	Paramétrage avancé routeur, interconnexions de sites, Serveurs
prestations	CONFN3-1J	1 J de prestation réseau Niv3	800 € HT	NA	Paramétrage avancé routeur, interconnexions de sites, Serveurs
prestations	CONFN2-1H	1 h de prestation réseau Niv2	70 € HT	NA	Paramétrage Réseau, Firewall, Poste de travail
prestations	CONFN2-1J	1 J de prestation réseau Niv2	500 € HT	NA	Paramétrage Réseau, Firewall, Poste de travail
prestations	CONFN1-1H	1 h de prestation réseau Niv1	50 € HT	NA	Déballage carton , branchement connectiques, installations basiques....
prestations	CONFN1-1J	1 J de prestation réseau Niv1	300 € HT	NA	Déballage carton , branchement connectiques, installations basiques....
prestations	ETUDE	Etude faisabilité, conseil	sur devis	NA	Assistance Maitrise d'ouvrage
prestations	FORM	Formation	sur devis	NA	
prestations	DEPLAC	Déplacement périmètre MACS	40 € HT	NA	
WIFI	MAINTENANCE	Maintenance par borne wifi	Sur Devis	10 € HT/mois/borne	
WIFI	PORTAILCAPADV - 50	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 50 utilisateurs simultanés	500 € HT à la Création	25 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue apres inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPADV - 100	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 100 utilisateurs simultanés	500 € HT à la Création	40 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue apres inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPADV - 250	Portail CAPTIF avancée : jusqu' 250 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	70 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue apres inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPADV - 500	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 500 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	110 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable (Liaison avec des sites existents si necessaire) Revoit vers une page d'accueil voulue apres inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPADV - 1000	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 1000 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	170 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable (Liaison avec des sites existents si necessaire) Revoit vers une page d'accueil voulue apres inscription Statistique Avancées
VIDEO	CAMMULTI	Caméra MULTIVUE	Sur devis	Sur devis	
VIDEO	CAMPTZ	Caméra 360° PTZ	Sur devis	Sur devis	
VIDEO	CAMFIX	Caméra Fixe	Sur devis	Sur devis	
transport sans accès internet	LAN2LANCAM-RED	Vlan privé pour raccordement d'une caméra à un autre site :	Sur devis	10€ HT/mois	
VIDEO - Hébergement	GENETEC-SAAS	Location d'espace de stockage GENETEC pour un flux d'une caméra	Sur devis	15 € HT / flux vidéo	Stockage 30 jours maximum
VIDEO	MAINTCAM	Maintenance par caméra	Sur devis	10 € HT/mois/caméra	
IOT	ABO-IOT	Objet connecté	Sur devis	2 € HT/mois/objet connecté	Transport + accès à la plateforme
IOT	iot-borne	Borne LORA	Sur devis	Sur devis	
IOT	iot-CAPTEUR	Capteur Lora	Sur devis	Sur devis	
AUTRE	SMS	Abonnement plateforme SMS Page dédiée	400 € HT à la création de l'accès	10 € HT/mois	Abonnement pour accès à la plateforme
AUTRE	SMS	Lot de 1000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	75 € HT	
AUTRE	SMS	Lot de 5 000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	350 € HT	
AUTRE	SMS	Lot de 10 000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	650 € HT	

Categorie	Article	Designation	Frais d'accès au service	Cout Fonctionnement	Details	PREREQUIS	Prestation incluse
FONET	1G-TOUR-50	Acces internet saisonalité inférieure à 50 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 300 € HT (02/03/04/05) Haute : 400 € HT (06/07/08/09) Basse : 100 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique	Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024 <b>Publié en ligne le 04/04/2024</b> ID : 040-244000865-20240328-20240328D09-DE	 du routeur inclus
FONET	1G-TOUR-100	Acces internet saisonalité inférieure à 100 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 400 € HT (02/03/04/05) Haute : 600 € HT (06/07/08/09) Basse : 200 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique		Paramétrage de base du routeur inclus
FONET	1G-TOUR-500	Acces internet saisonalité inférieure à 500 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 600 € HT (02/03/04/05) Haute : 800 € HT (06/07/08/09) Basse : 400 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique		Paramétrage de base du routeur inclus
FONET	1G-TOUR-1000	Acces internet saisonalité inférieure à 1000 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 800 € HT (02/03/04/05) Haute : 1000 € HT (06/07/08/09) Basse : 600 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique		Paramétrage de base du routeur inclus
FONET	1G-TOUR-5000	Acces internet saisonalité inférieure à 5000 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 1200 € HT (02/03/04/05) Haute : 1500 € HT (06/07/08/09) Basse : 800 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique		Paramétrage de base du routeur inclus
FONET	1G-TOUR-SUP500	Acces internet saisonalité supérieur à 5000 nuités	500 € HT + Frais de raccordement	Moyenne : 1500 € HT (02/03/04/05) Haute : 1800 € HT (06/07/08/09) Basse : 1200 € HT (10/11/12/01)	Acces internet Jusqu'à 1 G avec 1 IP publique		Paramétrage de base du routeur inclus